

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DELIBERATION n° 2024.00113**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 25/03/2024

Politique	Renforcer le bien-être social	Dossier n°	CM-002295
Commission	<b>Santé - Solidarité - Handicap - Séniors</b>		
Direction en charge	Séniors Solidarité		
Objet	Soutenir des associations qui interviennent auprès du public en grande difficulté - Attribution de subventions - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **13/03/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 58

**Présents**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, M. Jean JAMET, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, Mme Annick LIOTIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

**Pouvoirs**

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,  
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,  
M. Jean-Pierre KOTCHIAN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Anne-Sophie RIOU donne pouvoir à M. Robert KARULAK

**Absents-Excusés**

M. Gilles ARTIGUES

**Secrétaire de séance**

M. Lionel JOUFFRE

■ **Rappel et références**

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes des habitants. La Ville de Saint-Étienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables UNESCO, cherche constamment à favoriser l'inclusion des publics cibles fragilisés socialement. C'est la raison pour laquelle, la Ville de Saint-Étienne soutient les actions que mènent diverses associations dans le but de lutter contre l'exclusion, l'isolement et les discriminations en favorisant l'insertion sociale.

## ■ Motivation et opportunité

Les initiatives des associations stéphanoises dans le domaine de l'aide alimentaire, de l'accueil et du soutien aux personnes en situation de grande précarité revêtent un intérêt collectif local incontestable. La Ville de Saint-Étienne et à plus forte raison en période de difficultés économiques et sociales, participe à ces actions en versant des subventions à ces associations, sources de richesse et de diversité pour notre ville.

## ■ Contenu

Il est proposé l'attribution des subventions de fonctionnement suivantes :

Nom de la structure	Montant de la subvention proposée
Conseil départemental des associations familiales laïques	4 500.00 €
Secours catholique Loire	14 000.00 €
Triangle	15 000.00 €
Société Saint Vincent de Paul	6 000.00 €
ATD Quart monde	3 000.00 €
La part du colibri	6 000.00 €
Accueillant visiteur de prison	500.00 €
Revivre	4 500.00 €
<b>Total</b>	<b>53 500.00 €</b>

## ■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Étienne

## ■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			53 500.00€	
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
<b>Total des coûts et montants perçus par la Ville</b>	<b>00.00 €</b>	<b>00.00 €</b>	<b>53 500.00 €</b>	<b>00.00 €</b>
<b>Charge nette Ville</b>		<b>00.00 €</b>		<b>53 500.00 €</b>

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

## ■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver l'attribution et le versement des subventions indiquées, ci-dessus, aux associations concernées pour un montant total de 53 500,00 €,
- imputer la dépense :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses					2024	65	65748
Recettes							

*Conformément aux dispositions législatives, les associations ont joint la charte d'engagement républicain signée dans le cadre de leur dossier de demande de subvention".*

## ■ Décision

### Proposition adoptée

58 voix pour

Pour Extrait,  
Le Maire,

Le secrétaire,

Gaël PERDRIAU

Lionel JOUFFRE